



CONSEIL MUNICIPAL

18 AVRIL 2026

Liste des délibérations

Le 18 avril 2026 à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire de Bondy, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaila, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Arrivée de Madame N'DIAYE Rouguiatou à 9 h 16.

Arrivée de Monsieur FONSECA Théo à 9 h 18.

Départ de Madame TEKOUK Fadila à 12h20. Elle a donné pouvoir à Madame DECOURRIERE Nezha.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

DCM2026_058	Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la Ville	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_059	Approbation du budget primitif de l'exercice 2026	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Contre : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_060	Approbation des crédits de paiement annuels 2026 des autorisations de programme pluriannuelles	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_061	Ajustement des provisions pour risques et charges - Budget primitif 2026	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_062	Adoption d'un règlement budgétaire et financier	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_063	Approbation des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_056	Fixation de l'enveloppe et du montant des indemnités de fonction des élus	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_057	Majoration de l'indemnité de fonction des élus	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_064	Société publique locale (SPL) Ensemble : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>

DCM2026_065	Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) : désignation d'un représentant	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_066	Conseil d'administration de l'école privée de l'Assomption : désignation de représentants	Adoptée <i>Pour : 34 (Majorité)</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_067	Association départementale APAJH Seine-Saint-Denis : désignation de représentants	Adoptée <i>Unanimité</i> <i>NPPV : 11</i> <i>(Être Bondy)</i>
DCM2026_068	Vœu, présenté par le groupe d'opposition Être Bondy, de soutien aux élu·es et habitant·es victimes de campagnes racistes, et de réaffirmation de la nécessité de lutter contre l'extrême droite et ses idées	Rejetée <i>Pour : 11 (Être Bondy)</i> <i>Contre : 20 (voir délibération)</i> <i>NPPV : 14 (voir délibération)</i>
DCM2026_069	Vœu, présenté par le groupe d'opposition Être Bondy, pour la prise d'un arrêté municipal de protection contre les expulsions locatives sans relogement digne	Rejetée <i>Pour : 11 (Être Bondy)</i> <i>Contre : 34 (Majorité)</i>
DCM2026_070	Vœu, présenté par la majorité municipale, pour la construction d'un nouveau commissariat à Bondy	Adoptée <i>Pour : 34</i> <i>Absentions : 11</i> <i>(Groupe Être Bondy)</i>

Séance levée à 14 h 14.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_058 - Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la Ville

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

38 présents

7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 ;

VU les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M57 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

CONSIDERANT toutefois que, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats ;

CONSIDERANT que le compte financier unique de l'exercice 2025 de la ville de Bondy fait apparaître un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de - **8 470 307,29 euros**, un résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élevant à **24 531 551,62 euros** et un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de **-1 681 696,81 euros** ;

VU l'avis de la commission concernée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

DECIDE l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Investissement : **10 152 004,10 euros** en 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- Fonctionnement : **14 379 547,52 euros** en 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

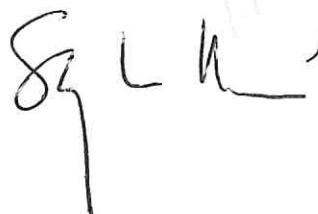
ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_059 - Approbation du budget primitif de l'exercice 2026

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

38 présents

7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, et L. 5217-10-6,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 107 et 110,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 1065 du 4 octobre 2018 relative à l'adoption du cadre budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° DCM2026_003 du 21 février 2026 relative au débat d'orientation budgétaire 2026,

VU la maquette du budget primitif de l'exercice 2026, annexée à la présente délibération,

VU le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2026, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le budget primitif constitue le document budgétaire principal de la collectivité, fixe les enveloppes de crédit permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice et détermine les recettes attendues,

CONSIDERANT que l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales permet de déléguer au Maire la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

CONSIDERANT que ces virements font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun (transmise au comptable puis communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance),

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le budget primitif de la ville de Bondy pour l'année 2026, s'équilibrant en recettes et en dépenses, et se présentant comme suit :

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	121 865 527,38	107 485 979,86
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	-	-
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	-	14 379 547,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		121 865 527,38	121 865 527,38
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte #1068)	25 495 472,20	35 647 476,30
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 984 035,46	3 302 338,65
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	8 470 307,29	-
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT (3)		38 949 814,95	38 949 814,95
TOTAL DU BUDGET		160 815 342,33	160 815 342,33

AUTORISE l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite des conditions définies dans l'instruction M57.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Contre : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

S²LO

ID : 093-219300100-20260418-DCM2026_059-DE

POUR EXTRAIT COPIE
LE MAIRE DE BONDY

SLN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_060 - Approbation des crédits de paiement annuels 2026 des autorisations de programme pluriannuelles

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

38 présents

7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

VU la délibération n° DCM2025_016 du conseil municipal en date du 5 avril 2025 portant sur l'approbation des autorisations de programme et des crédits de paiement 2025,

VU la délibération n° DCM2026_059 du conseil municipal en date du 18 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

CONSIDERANT que les autorisations de programme (AP) pluriannuelles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ; qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

CONSIDERANT que les crédits de paiement (CP) annuels constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme, et que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement annuels,

CONSIDERANT que le vote des autorisations de programme n'est possible qu'en dépense d'investissement et qu'il permet une fongibilité des crédits au sein de l'opération quelle que soit la nature comptable,

CONSIDERANT que les autorisations de programme de la ville de Bondy sont les suivantes ;

- 1001 : Opérations du programme Bâtiments publics (BATPUB) ;
- 1002 : Opérations du programme PRU Aménagements (PRU-08) ;
- 1003 : Opérations du programme PRU Equipements (PRU-09) ;
- 1004 : Opérations du programme Espaces publics déplacements (VOIE) ;
- 1005 : Opérations du programme Tzen (TZEN) ;

CONSIDERANT qu'au regard du budget primitif de l'exercice 2026, il apparaît nécessaire de prévoir des crédits de paiement annuels sur l'exercice 2026 pour l'autorisation de programme pluriannuelle n° 1001 « Bâtiments publics » (BATPUB) de la ville de Bondy,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les crédits de paiement annuels 2026 de l'autorisation de programme pluriannuelle n° 1001 « Bâtiments publics » (BATPUB) de la ville de Bondy pour un montant de **6 851 000,00 euros** réparti comme suit :

Programme « Bâtiments publics » (BATPUB - AP 2013 1)	Crédits de paiement 2026
Etudes Mainguy (phase 4)	10 000,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

SLO

ID : 093-219300100-20260418-DCM2026_060-DE

Pasteur	450 000,00 €
Ferry / Rostand / Gymnase	480 000,00 €
Groupe scolaire ZAC de l'Ourcq	50 000,00 €
Microfolie	110 000,00 €
Etudes maison des jonglages	30 000,00 €
Maison de quartier Sohane, crèche La Sablière	50 000,00 €
Etude d'aménagement Coluche	40 000,00 €
Aménagement Marché Suzanne Buisson	500 000,00 €
Camille Claudel	1 136 000,00 €
Ecole Jean Zay	1 150 000,00 €
Travaux Mainguy (phase 4 partielle)	230 000,00 €
Maison de quartier Sohane, crèche La Sablière	620 000,00 €
Guichet unique de l'hôtel de ville	100 000,00 €
Aménagement poste PM	80 000,00 €
Rénovation Salon Bleu	60 000,00 €
Fin d'aménagement Dojo Aiache / Léo Lagrange	1 775 000,00 €
TOTAL	6 851 000,00 €

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

SLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_061 - Ajustement des provisions pour risques et charges - Budget primitif 2026

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

38 présents

7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 et R. 2321-2,

VU le code général de la fonction publique, particulièrement ses articles L. 621-4 et L. 621-5 portant sur le compte épargne-temps,

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 332 du conseil municipal du 25 juin 2015 approuvant la suppression de la monétisation des jours déposés sur le compte épargne-temps des agents,

VU la délibération n° 1062 du conseil municipal du 4 octobre 2018 portant sur l’approbation du régime des provisions,

VU la délibération n° DCM2025_018 du conseil municipal du 5 avril 2025 portant sur l’ajustement des provisions pour risques et charges,

VU la délibération n° DCM2026_059 du conseil municipal en date du 18 avril 2026 relative à l’approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

CONSIDERANT que la ville de Bondy constitue chaque année des provisions afin de parer à des risques financiers bien identifiés et que ces écritures comptables sont conformes au plan comptable de la M57,

CONSIDERANT qu’au 18 avril 2026, l’estimation globalisée du niveau de provisions pour risques et charges est de 4 848 479,13 euros (contre 4 418 355,01 euros en 2025),

CONSIDERANT qu’il convient donc d’ajuster ces provisions au regard de l’évolution des risques encourus par :

- le maintien du montant si le risque n’a pas évolué,
- une provision complémentaire en cas d’aggravation du risque,
- une reprise partielle en cas de diminution du risque de la charge,
- une reprise totale lorsque le risque est réalisé ou disparu,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE des dotations et des reprises de provisions existantes selon le régime semi-budgétaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Provisions à constituer en 2026	Dotations complémentaires chapitre 68	Reprise sur provision chapitre 78
Provisions liées aux litiges personnel	178 148,09 €		37 309,31 €
Provisions liées aux litiges d’urbanisme	212 036,37 €	198 536,37 €	
Provisions liées à divers contentieux	1 305 913,25 €	512 564,21 €	
Provisions liées au CET	1 064 000,00 €	169 716,12 €	

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

S'LO

ID : 093-219300100-20260418-DCM2026_061-DE

Provisions pour créances douteuses	2 088 381,42 €		413 383,27 €
TOTAL	4 848 479,13 €	880 816,70 €	450 692,58 €

RAPPELLE que le calcul de dépréciation des créances est déterminé une fois dans l'année par l'application d'un taux de dépréciation au montant des prises en charge au titre de l'exercice antérieur.

PREVOIT la reprise de ces provisions lorsque le moment de régler ces charges sera venu.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 68 « Dotations aux amortissements et provisions », 78 « Reprises sur amortissements et provisions », articles 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant », 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants », sous-fonction 01 (opérations non ventilables) du budget communal.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

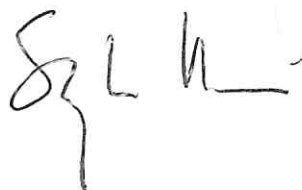
ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_062 - Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

38 présents

7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljiyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-30,

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, et notamment l'article 1.2.5, chapitre 1, titre 1, tome II, relatif au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n° 1065 du conseil municipal du 4 octobre 2018 par laquelle la commune de Bondy a adopté le cadre budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la ville de Bondy, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que, généralisé à toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024, le référentiel comptable M57 est utilisé par la ville de Bondy depuis 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de cette instruction comptable, la Ville doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), lequel doit être approuvé après chaque renouvellement de son conseil municipal,

CONSIDERANT que le RBF a notamment pour objectif de créer un référentiel budgétaire et comptable commun et une culture de gestion au sein de la collectivité et de moderniser les cycles de préparation et d'exécution budgétaire ; il permet ainsi de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

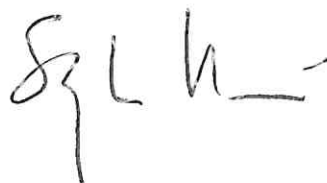
ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_063 - Approbation des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026

Nombre des Conseillers municipaux
45 en exercice
38 présents
7 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

VU le code général des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies et septies, et 1639 A,

VU la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020, et notamment l'article 16 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU la délibération n° DCM2026_003 du conseil municipal en date du 21 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

VU la délibération n° DCM2026_059 du conseil municipal en date du 18 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

CONSIDERANT que le conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales suivantes :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- taxe foncière sur les propriétés bâties,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties,

CONSIDERANT qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes et de les maintenir au même niveau qu'en 2025,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de fixer les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales en 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,79 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99,15 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,50 %.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 093-219300100-20260418-DCM2026_063_3-DE

S²LO

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Sylva

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_064 - Société publique locale (SPL) Ensemble : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

37 présents

8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants,

VU le procès-verbal des élections municipales en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2022_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

VU les statuts modifiés de la société publique locale (SPL) Ensemble,

CONSIDERANT que la SPL Ensemble, société publique locale, accompagne opérationnellement l'EPT Est Ensemble ainsi que ses villes actionnaires dans l'exercice de leurs compétences respectives en matière d'aménagement/renouvellement urbain et de construction et rénovation d'ouvrage et bâtiments publics,

CONSIDERANT que, par délibération du 9 décembre 2023, la ville de Bondy est devenue actionnaire de la société en acquérant 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune pour un montant global de 5 000 euros,

CONSIDERANT que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire désigner un nouveau représentant de la Ville à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la société,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

DESIGNE Monsieur Onur SAGKAN en tant que représentant de la ville de Bondy au sein de la SPL Ensemble.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY

Syl h

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_065 - Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) : désignation d'un représentant

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

37 présents

8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rougiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

VU le procès-verbal des élections municipales en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2022_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

CONSIDERANT que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche ;

CONSIDERANT que le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique,

CONSIDERANT que, à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville au sein du Cerema pour suppléer le cas échéant Monsieur le Maire, automatiquement désigné par le décret susvisé,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, à l'unanimité, le vote à main levée.

DESIGNE Monsieur Théo FONSECA pour représenter la ville de Bondy au sein du Cerema.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_066 - Conseil d'administration de l'école privée de l'Assomption : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

37 présents

8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le code de l'éducation,

VU le procès-verbal des élections municipales en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2022_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants, dont un titulaire et un suppléant, au conseil d'administration de l'école privée de l'Assomption,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée.

PROCEDE à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'école privée de l'Assomption.

DESIGNE :

- Madame Joëlle MOTTE en tant que représentant titulaire,
- Madame Christelle LE GOUALLEC en tant que représentant suppléant.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

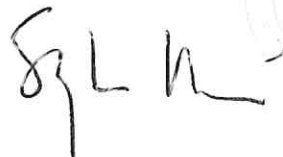
ADOPTÉE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_067 - Association départementale APAJH Seine-Saint-Denis : désignation de représentants

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

37 présents

8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le procès-verbal des élections municipales en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026_012 à n° DCM2022_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

VU les statuts de l'association départementale APAJH Seine-Saint-Denis,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de l'association départementale APAJH Seine-Saint-Denis,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le vote à main levée.

DESIGNE les représentants suivants pour siéger au sein de l'association départementale APAJH Seine-Saint-Denis :

- Madame Chanaz RODRIGUES en tant que représentant titulaire,
- Madame Nazha EL MAHMOUDI en tant que représentant suppléant.

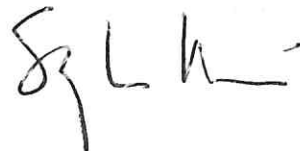
RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Non participés : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_068 - Vœu, présenté par le groupe d'opposition Être Bondy, de soutien aux élu-es et habitant-es victimes de campagnes racistes, et de réaffirmation de la nécessité de lutter contre l'extrême droite et ses idées

Nombre des Conseillers municipaux
45 en exercice
37 présents
8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le vœu de soutien aux élu-es et habitant-es victimes de campagnes racistes, et de réaffirmation de la nécessité de lutter contre l'extrême droite et ses idées, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'un vœu de soutien aux élu-es et habitant-es victimes de campagnes racistes, et de réaffirmation de la nécessité de lutter contre l'extrême droite et ses idées, a été présenté par le groupe d'opposition Être Bondy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

REJETTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

REJET PAR :

Pour : 11

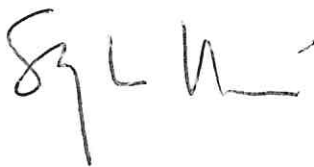
Contre : 20

HERVE Stephen, **COTE** Alexandre, **PONCET** Alison, **SAGKAN** Onur, **MOTTE** Joëlle, **COTTE** Laurent, **CALAMBE** Auriane, **LE GOUALLEC** Christelle, **HENAO SANTA** Andres, **RODRIGUES** Chanaz, **DRIF** Azzedine, **GIBERT** Patrick, **FONSECA** Théo, **TEKKOUK** Fadila, **DECOURRIERE** Nezha, **PARRA** Yves, **LACHHEB** Mustapha, **PAVLOVIC** Zoran, **LEITE** Sébastien, **YENBOU** Sofia

Non participés : 14

TRAORE Samba, **EL MAHMOUDI** Nazha, **ASAADI** Othman, **N'DIAYE** Rouguiatou, **MORELLI** Roseline, **FERRAND** Jacques, **CAMARA** Smaïla, **GEORGE** Sophie, **BERTE** Mariata, **PIERRE** Oldhynn, **SU** Malyna, **BASKARAN** Banuja, **CELIK** Sergul, **ABBAS** Adam

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Groupe des élu.e.s d'opposition

**Etre Bondy - insoumis.es, communistes, écologistes et
citoyen.ne.s** Conseil municipal de Bondy

Co-presidents : Mehmet Ozguner et Myriam Mansouri

Monsieur Stephen Herve
Maire de Bondy
Hotel de Ville - Esplanade Claude Fuzier
93143 Bondy Cedex

Bondy, le 15 avril 2026

Objet : Vœu de soutien aux élu·es et habitant·es victimes de campagnes racistes, et de réaffirmation de la nécessité de lutter contre l'extrême droite et ses idées

CONSIDERANT

Considérant les attaques racistes ayant ciblé Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis, avant même son élection, accusé de solliciter le vote des « dealers » ;

Considérant le détournement de sa formule « ville des rois et du peuple vivant » en « ville des Noirs » et les accusations scandaleuses de ségrégationnisme qui s'en sont suivies ;

Considérant les propos dégradants dont M. Bagayoko a fait l'objet sur le plateau de CNews le 27 mars 2026, comparé à un « grand singe », à un « chef de tribu primitive » et à un « mâle dominant », propos ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête pour injure publique à caractère raciste, à laquelle le préfet de Seine-Saint-Denis s'est constitué partie civile ;

Considérant que la députée de la 10e circonscription de Seine-Saint-Denis, Nadège Abomangoli, élue au conseil municipal de Bondy, a reçu, au même titre que ses collègues

député-es Danièle Obono, Aly Diouara et Carlos Martens Bilongo, un courrier négrophobe détournant une page de Tintin au Congo, mettant en scène des personnes noires de manière déshumanisée et primitive, et mentionnant également Bally Bagayoko et Jean-Luc Mélenchon comme « échappés du zoo de Beauval » ;

Considérant que ces actes s'inscrivent dans un continuum de violences symboliques et physiques visant des élu-es de la République à raison de leur couleur de peau, et à travers elles et eux des millions de citoyen·nes ;

Considérant les comparaisons honteuses dont les habitant·es de Saint-Denis et des quartiers populaires ont fait l'objet, assimilé-es à des « tribus primitives » ;

Considérant la manière dont ont été pointé-es du doigt les citoyen·nes de villes populaires célébrant la victoire de nouvelles équipes municipales progressistes, dans un climat de stigmatisation généralisée des quartiers ;

Considérant l'absence de réaction d'une grande partie de la classe politique face à l'acharnement médiatique raciste découlant des élections municipales ;

Considérant le caractère tardif et insuffisant de la réaction du président de la République Emmanuel Macron, dont le soutien n'est intervenu que le 14 avril, soit près de trois semaines après les propos tenus sur CNews, et l'absence de condamnation claire du gouvernement Lecornu ;

Considérant l'ampleur de la mobilisation antiraciste à Saint-Denis le samedi 4 avril 2026, à laquelle ont répondu présent des milliers de citoyen·nes ;

Considérant la hausse des délits et crimes racistes et islamophobes en France en 2025, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur ;

Considérant l'infime proportion de ces victimes ayant déposé plainte, estimée à 3,5 %, et le faible nombre de ces plaintes ayant un quelconque aboutissement judiciaire ;

Considérant le caractère systémique du racisme, dont l'acharnement médiatique contre Bally Bagayoko et l'absence de réaction des pouvoirs publics ne sont que l'expression la plus visible ;

Considérant le rôle central que peuvent et doivent jouer les communes dans la proposition d'un modèle de société antiraciste, antifasciste, inclusif, solidaire et émancipateur face à la dynamique d'extrême-droitisisation du débat public ;

Considérant que Bondy, ville populaire et multiculturelle, est elle-même traversée par ces dynamiques de stigmatisation, et que ses élu-es ont une responsabilité particulière dans la réponse politique à y apporter ;

Le groupe Être Bondy demande au conseil municipal:

1. De se tenir aux côtés de toutes celles et tous ceux victimes de discriminations, notamment systémiques ;
2. D'exprimer son soutien à Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis, ainsi qu'à la députée de Bondy Nadège Abomangoli et à ses collègues député-es Danièle Obono, Carlos Martens Bilongo et Aly Diouara, victimes de courriers racistes et négrophobes, et plus largement à l'ensemble des élu-es pris-es pour cible dans le cadre de campagnes racistes ;
3. D'exprimer sa solidarité avec toutes celles et ceux qui subissent au quotidien les manifestations d'un racisme banalisé et de plus en plus décomplexée, en particulier dans les quartiers populaires de Bondy ;
4. De se positionner aux côtés de toutes les participant-es au rassemblement antiraciste du 4 avril 2026 à Saint-Denis, et d'appeler les Bondynois-es à rejoindre la marche républicaine nationale contre le racisme organisée à Paris le 3 mai 2026, dans la continuité de cette mobilisation ;
5. De s'associer à l'appel à la fermeture définitive des médias qui attisent la haine, stigmatisent régulièrement les habitant-es des villes populaires et contribuent à l'extrême-droitisant du débat public ;
6. D'appeler au démantèlement des empires médiatiques, notamment d'extrême droite, qui participent à l'affaiblissement du débat public et à la banalisation des discours racistes ;
7. De réaffirmer la nécessité de mener une lutte résolue contre le projet politique de l'extrême droite et ses idées, qui menacent la cohésion sociale et républicaine ;
8. D'alerter sur la banalisation des discours de haine visant les quartiers populaires et sur le rôle de certains médias dans la diffusion et l'amplification de ces discours ;
9. D'appeler à renforcer les actions de lutte contre le racisme et les discriminations sur

le territoire de Bondy, notamment par des actions de sensibilisation, d'éducation et de prévention dans les écoles, les quartiers et les équipements municipaux ;

10. D'encourager le développement d'initiatives locales favorisant le vivre-ensemble et la lutte contre les préjugés ;

11. De renouveler l'expression de son engagement pour une politique municipale antiraciste tout au long du mandat qui s'ouvre, notamment par la création d'un espace de référence sur la lutte contre le racisme et les discriminations, par une politique de sensibilisation ambitieuse et par un effort d'objectivation des discriminations et des inégalités sur le territoire de Bondy.

Fait en Conseil municipal de Bondy,

Les élu-es du groupe « Être Bondy »

Mehmet Ozguner

Co-président

Conseiller municipal de Bondy

Myriam Mansouri

Co-présidente

Conseillère municipale de Bondy

Mehmet OZGUNER



MANSOURI MYRIAM



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_069 - Vœu, présenté par le groupe d'opposition Être Bondy, pour la prise d'un arrêté municipal de protection contre les expulsions locatives sans relogement digne

Nombre des Conseillers municipaux
45 en exercice
37 présents
8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le vœu pour la prise d'un arrêté municipal de protection contre les expulsions locatives sans relogement digne, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'un vœu pour la prise d'un arrêté municipal de protection contre les expulsions locatives sans relogement digne, a été présenté par le groupe d'opposition Être Bondy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

REJETTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

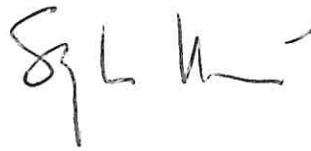
REJET PAR :

Pour : 11

Contre : 34

HERVE Stephen, COTE Alexandre, PONCET Alison, SAGKAN Onur, MOTTE Joëlle, TRAORE Samba, EL MAHMOUDI Nazha, COTTE Laurent, CALAMBE Auriane, ASAADI Othman, LE GOUALLEC Christelle, HENAO SANTA Andres, RODRIGUES Chanaz, DRIF Azzedine, N'DIAYE Rouguiatou, GIBERT Patrick, MORELLI Roseline, FONSECA Théo, TEKKOUK Fadila, FERRAND Jacques, DECOURRIERE Nezha, PARRA Yves, CAMARA Smaïla, GEORGE Sophie, BERTE Mariata, LACHHEB Mustapha, PIERRE Oldhynn, PAVLOVIC Zoran, SU Malyna, BASKARAN Banuja, CELIK Sergul, LEITE Sébastien, ABBAS Adam, YENBOU Sofia

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Groupe des élu.e.s d'opposition

**Etre Bondy - insoumis.es, communistes, écologistes et
citoyen.ne.s** Conseil municipal de Bondy

Co-presidents : Mehmet Ozguner et Myriam Mansouri

Monsieur Stephen Herve
Maire de Bondy
Hotel de Ville - Esplanade Claude Fuzier
93143 Bondy Cedex

Bondy, le 15 avril 2026

Objet : Vœu pour la prise d'un arrêté municipal de protection contre les expulsions
locatives sans relogement digne

Propos liminaire

Le 31 mars, la trêve hivernale s'est terminée. Depuis le 1er avril, des familles peuvent légalement être mises à la rue.

Dans les jours qui ont suivi, plusieurs maires de Seine-Saint-Denis ont fait un choix. Celui de protéger leurs habitant·es. Ils ont pris des arrêtés municipaux pour refuser que des familles avec enfants, que des personnes reconnues prioritaires au titre du DALO, soient expulsées sans qu'une solution de relogement digne leur ait été proposée. Ils savent que ces arrêtés peuvent être déférés en préfecture. Ils l'assument. Parce que l'objectif n'est pas seulement juridique : c'est forcer l'État à se justifier publiquement de sa politique d'expulsion sans relogement. Chaque audience est une tribune.

Dans ce même département, à la même date, le ministre du logement Vincent Jeanbrun était ici, à Bondy, pour inaugurer 86 logements en accession sans un seul logement social dans un quartier prioritaire, entouré du président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers. Pas d'une famille en attente de relogement. Pas d'une association de locataires.

Ce n'est pas une coïncidence. C'est la photographie exacte d'un choix de camp. D'un côté, des maires qui protègent les plus fragiles. De l'autre, un gouvernement qui organise le marché au

détriment des ménages populaires, et un maire de Bondy qui lui déroule le tapis rouge.

Nous vous demandons ce soir de rejoindre ce mouvement. Pas pour un symbole. Pour des familles. Celles qui attendent un logement depuis des années dans nos quartiers. Celles qui risquent, dès ce printemps, de se retrouver à la rue.

Bondy n'est pas à vendre. Bondy ne doit pas non plus devenir une ville qui regarde ses habitant·es être expulsés sans réagir.

VU

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment ses dispositions relatives à la procédure d'expulsion locative et aux droits des locataires ;

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (loi Besson) et le droit au logement opposable institué par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel du 19 janvier 1995 affirmant que la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle ;

Vu l'article L. 2122-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire pour la protection de l'ordre public sur le territoire communal ;

Vu la fin de la trêve hivernale 2025-2026 intervenue le 31 mars 2026, autorisant la reprise des procédures d'expulsion locative sur l'ensemble du territoire national.

CONSIDERANT

Considérant que le droit au logement est un objectif à valeur constitutionnelle et que sa mise en œuvre engage la responsabilité de l'ensemble des acteurs publics, y compris les communes ;

Considérant que la trêve hivernale ne constitue pas une solution mais un report, et que la reprise des expulsions expose chaque année des milliers de ménages à des ruptures sociales brutales sans que des solutions de relogement suffisantes aient été préparées ;

Considérant que plusieurs communes de Seine-Saint-Denis ont, au lendemain de la fin de la trêve hivernale 2025-2026, pris des arrêtés municipaux de protection visant les familles avec enfants mineurs et les personnes prioritaires DALO, et que la ville de Bondy n'a pris aucune mesure équivalente à ce jour ;

Considérant que l'expulsion d'une famille sans relogement n'est pas une réponse à la crise du logement mais une violence sociale qui aggrave la rupture scolaire des enfants, l'isolement des femmes seules et la désocialisation des ménages les plus fragiles ;

Considérant qu'à Bondy le ratio d'accès au logement social atteint 1 attribution pour 12 demandes, soit l'un des taux de pression les plus élevés d'Île-de-France — DRIHL 2024 ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a relevé dans son rapport d'observations définitives (réf. S3/2230162/JFU) que la ville affiche l'objectif d' « attirer une nouvelle catégorie de ménages répondant ainsi aux conditions de la gentrification », orientation contraire à l'intérêt des ménages les plus modestes ;

Considérant que la pression spéculative engendrée par la ligne 15 du GPE a produit +35 % sur les prix dans le périmètre de la gare entre 2019 et 2024, que le budget de préemption foncière est resté à 800 000 euros par an sans qu'aucun OFS ni BRS n'ait été créé ;

Considérant que le plan « Relance Logement » présenté le 7 avril 2026 et le déplacement du ministre à Bondy pour inaugurer 86 logements en accession sans logement social dans un QPV témoignent d'une politique nationale orientée vers la production marchande, sans protection des locataires en difficulté ;

Considérant que la commune dispose d'un CCAS dont les missions incluent la prévention des situations de rupture sociale, et qu'aucun dispositif formalisé d'accompagnement des ménages menacés d'expulsion n'a été mis en place sous le mandat actuel.

Le groupe Être Bondy demande au conseil municipal:

1. Que le maire de Bondy prenne un arrêté municipal de protection contre les expulsions locatives sans relogement digne, s'inscrivant dans la dynamique engagée par plusieurs communes de Seine-Saint-Denis, ciblant en priorité les familles avec enfants mineurs et les personnes reconnues prioritaires DALO, et subordonnant tout concours de la force publique à la vérification préalable qu'une solution de relogement adaptée a été proposée au ménage concerné ;
2. Que la ville mette en place dans un délai de trois mois un dispositif structuré de prévention des expulsions : cellule de veille au CCAS, permanence juridique hebdomadaire gratuite pour les locataires du parc privé et social, référent·e « prévention des expulsions » dans chaque conseil de quartier ;
3. Que la ville interpelle formellement le préfet de Seine-Saint-Denis pour exiger l'application

effective du DALO sur le territoire de Bondy et la mobilisation prioritaire des contingents préfectoraux pour le relogement des ménages menacés d'expulsion ;

4. Que la ville publie avant chaque fin de trêve hivernale, à compter de l'hiver 2026-2027, un rapport public annuel sur les expulsions intervenues à Bondy : nombre de ménages, composition familiale, suites en matière de relogement, délais de traitement des demandes DALO ;

5. Que la ville engage sans délai une démarche auprès d'Est Ensemble pour la création d'un Organisme de Foncier Solidaire permettant de produire des logements en Bail Réel Solidaire accessibles aux ménages modestes, réponse structurelle à la pénurie qui alimente mécaniquement le recours aux expulsions.

Fait en Conseil municipal de Bondy,

Les élu·es du groupe « Être Bondy »

Mehmet Ozguner

Co-président

Conseiller municipal de Bondy

Myriam Mansouri

Co-présidente

Conseillère municipale de Bondy

Mehmet OZGUNER



MANSOURI MYRIAM



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 avril 2026

N°DCM2026_070 - Vœu, présenté par la majorité municipale, pour la construction d'un nouveau commissariat à Bondy

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

37 présents

8 représentés

L'an deux mille vingt six, le dix huit avril à 9 h 14, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 avril 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur COTE Alexandre
Madame TEKKOUK Fadila à Madame DECOURRIERE Nezha
Monsieur PAVLOVIC Zoran à Monsieur SAGKAN Onur
Monsieur ABBAS Adam à Madame BERTE Mariata
Madame YENBOU Sofia à Monsieur HERVE Stephen
Madame HARFOUCHE Medina à Madame MANSOURI Myriam
Monsieur GHEDAS Amine à Monsieur OZGUNER Mehmet
Monsieur PATHMARAJAH Abirathan à Monsieur BILLOTTE Christian

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEITE Sébastien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le vœu pour la construction d'un nouveau commissariat à Bondy, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'un vœu pour la construction d'un nouveau commissariat à Bondy a été présenté par la majorité municipale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

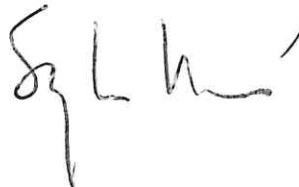
ADOpteE PAR :

Pour : 34

Abstentions : 11

BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE DE BONDY



Vœu au Conseil municipal pour la construction d'un nouveau commissariat à Bondy

Conseil municipal du 18 avril 2026

Depuis l'année 2007 et la refonte des politiques de sécurité en France, le Maire est institué comme le pivot des politiques de sécurité sur le territoire national.

Véritable courroie de transmission et doté de pouvoirs étendus, son rôle en la matière est stratégique.

Dans ce cadre, depuis 2020, Stephen Hervé, Maire de Bondy, a toujours totalement assumé ce rôle.

En 2020, 2022 et 2026, les Bondynois, par leur vote ont réaffirmé leur attachement à une politique de sécurité qui prenne la pleine mesure des enjeux de notre commune.

Pour cela, Stephen Hervé appuyé de sa majorité et de l'administration bondynoise a mis en place des actions très concrètes :

- Recréation d'une police municipale de plein exercice, armée, dotée de 28 agents
- Création de plusieurs brigades : fourrière, BMO, commerces, jour, nuit... afin de couvrir tous les champs d'application des pouvoirs de police du Maire
- Un CLSPD
- Déploiement de la vidéoprotection avec un CSU de dernière génération et l'implantation progressive de caméras

La notion de continuum de sécurité est très importante pour faire en sorte que les politiques menées par chaque acteur du secteur soient efficaces. C'est dans ce principe fondamental que les services de l'État, la police nationale, la ville, les associations, la médiation... agissent.

Pour autant et malgré tous ces efforts, la sécurité reste une compétence régalienne de l'État. C'est donc bien lui qui en conserve les prérogatives les plus importantes.

Pour cela, et depuis 6 ans, Stephen Hervé porte le combat de moyens plus conséquents pour les Bondynois. Non pas par caprice, mais bel et bien parce que cela est nécessaire.

Alors que le rapport des Députés Kokouendo et Cornu-Gentil a démontré la différence d'investissement de l'État dans notre département, il est clairement établi que Bondy en souffre pleinement.

Ce positionnement est donc pleinement justifié et il est indispensable que le Conseil Municipal soit totalement uni à ce sujet.

Les résultats de cette démarche ont déjà commencé à se faire jour :

- Dispositif « ville de sécurité renforcée » permettant d'avoir de manière continue des renforts mobiles de la police nationale et facilitation du traitement des dossiers par la police nationale
- Un commissariat de plein exercice sur la seule commune de Bondy (alors qu'il avait compétence également sur une commune limitrophe), ce qui permet d'avoir de facto des effectifs pleinement concentrés sur notre territoire.

Pour autant, un sujet d'envergure reste non traité par l'État : l'état de délabrement avancé du commissariat de Bondy.

À plusieurs reprises, Stephen Hervé a écrit aux ministres de l'intérieur successifs afin de demander la reconstruction de ce commissariat.

Le 13 décembre 2023, le Tribunal Administratif de Montreuil, saisi par le barreau de Seine-Saint-Denis via un référé « mesures utiles », a rendu une ordonnance condamnant le ministère de l'Intérieur à rénover les cellules jugées insalubres du commissariat, à assurer un nettoyage quotidien, à fournir un local avocat décent et à distribuer des kits d'hygiène, le tout sous astreinte financière. Cette décision faisait notamment suite au constat que les entretiens entre avocats et gardés à vue se tenaient dans les sanitaires du commissariat depuis l'été 2023.

Cette réalité terrible montre à quel point notre circonscription a été délaissée depuis de nombreuses années.

La réalité est que l'ensemble de cette structure n'a jamais connu de réhabilitation lourde permettant de maintenir ces locaux en bon état.

S'il est effectivement question de respect de la dignité des publics reçus, il est également question des conditions de travail de nos fonctionnaires de police, engagés pour notre quotidien.

Alors que l'État vient de débloquer la construction de 2 nouveaux commissariats sur le département, notre ville est encore oubliée.

Par ce vœu, le Conseil Municipal de Bondy demande la reconstruction du commissariat de Bondy afin d'assurer de meilleures conditions de travail et de réception des publics.